



MAIRIE DE RIAN

30, Rue de la République – CS 70325 – 83 560 RIAN

**DÉCISION DU MAIRE
N°26/2023**

DÉCISION modificative n°2 – Budget communal

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L1612-11,

Vu la délibération du Conseil municipal n°23 03 10 du 06 avril 2023 portant approbation du budget primitif 2023 de la commune,

Vu la délibération du Conseil municipal n°23 04 13 du 1^{er} juin 2023 portant décision modificative n°1 du budget communal,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2023, la commune a adopté la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Considérant qu'à ce titre et par délibération n°23 03 10 susmentionnée, M. le maire est autorisé à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de **5,0%** des dépenses réelles de chaque section,

Considérant ce qui précède, il convient d'effectuer des mouvements de crédits, pour prendre en compte des dégrèvements de taxes d'habitations sur logements vacants (THLV) et des annulations de taxes d'aménagement (TA), lesquels concernent les dépenses afférentes aux deux sections (fonctionnement et investissement),

DÉCIDE

ARTICLE 1 – D'effectuer les mouvements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-7391112-01 : Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	0,00 €	3 200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	3 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6584-01 : Amendes fiscales et pénales	3 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	3 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 200,00 €	3 200,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-10226-028 : Taxe d'aménagement	0,00 €	10 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	10 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-028 : Constructions (en cours)	10 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	10 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	10 500,00 €	10 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

ARTICLE 2 – Qu'il sera rendu compte de la présente décision au prochain conseil municipal,

ARTICLE 3 – Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Var et publiée par voie dématérialisée sur les supports électroniques de la commune, conformément à la législation en vigueur,

ARTICLE 4 – Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Rians, le 28 septembre 2023

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Nicolas BRÉMOND

